

ARTICLE 26

Vérification et publication des comptes

Aussitôt que possible après la clôture de chaque année, les comptes financiers de l'Organisation pour ladite année, certifiés par un vérificateur indépendant, sont présentés au Conseil pour approbation et publication.

CHAPITRE VIII — ENGAGEMENTS D'ENSEMBLE DES MEMBRES

ARTICLE 27

Engagements des Membres

Les Membres s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour pouvoir remplir les obligations que le présent Accord leur impose et à coopérer pleinement en vue d'atteindre ses objectifs.

ARTICLE 28

Conditions de travail

Les Membres veillent à ce que des conditions de travail équitables soient maintenues dans leur industrie du sucre et ils s'efforcent, autant que possible, d'améliorer le niveau de vie des travailleurs agricoles et des ouvriers d'usine dans les différentes branches de la production sucrière, ainsi que des cultivateurs de canne à sucre et de betterave à sucre.

CHAPITRE IX — INFORMATION ET ÉTUDES

ARTICLE 29

Information et études

1. L'Organisation sert de centre pour rassembler et publier des renseignements statistiques et des études sur la production, les prix, les exportations et importations, la consommation et les stocks de sucre, à la fois pour le sucre brut et le sucre raffiné selon qu'il convient, et les taxes sur le sucre, au niveau mondial.

2. Les Membres s'engagent à mettre à la disposition de l'Organisation et à lui fournir dans les délais que le règlement intérieur peut fixer tous les renseignements statistiques ou autres qui, aux termes dudit règlement intérieur, lui sont nécessaires pour s'acquitter des fonctions que le présent Accord lui confère. Au besoin, l'Organisation utilise tous renseignements pertinents qu'elle pourrait obtenir d'autres sources. L'Organisation ne publie aucun renseignement qui permettrait d'identifier les opérations de particuliers ou de sociétés qui produisent, traitent ou écoulent du sucre.

ARTICLE 30

Comité de la consommation de sucre

1. Le Conseil crée un Comité de la consommation de sucre, composé de Membres exportateurs et de Membres importateurs.